



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction Générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

GC/MG
SA/ARCUA2022-10

ASSEMBLÉES
COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
Délégation de signature au Directeur du Département
Patrimoine Public
Monsieur Mikaël BUFFETAUT

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 20 juin 2011 portant recrutement de Monsieur Mikaël BUFFETAUT en qualité de technicien territorial principal de 2^{ème} classe stagiaire,

VU la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 11 février 2021 acceptant la création d'un service commun entre la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

VU les délibérations du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents

CONSIDÉRANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner à Monsieur Mikaël BUFFETAUT délégation de signature dans ses attributions de Directeur du Département Patrimoine Public,

ARRÊTE

Article 1 : Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, **délégation de signature pour :**

- devis et bons de commande qui sont hors marché et hors accord cadre et qui sont inférieurs à 5 000 € HT,
- certificats administratifs de paiement et autres qui entrent dans le cadre de l'exécution d'un marché ou d'un accord cadre,
- certificats administratifs pour annuler un titre ou un mandat,
- titres de recette,
- DGD (Décompte Général Définitif),
- états des dépenses mensuelles des contrats de régie intéressée,
- ordres de service,
- opérations préalables à la réception et procès-verbaux de réception,
- levées de réserves,
- protocoles de sécurité des accès aux centres de valorisation et quais de transfert,
- arrêtés des travaux (voirie)
- arrêtés d'alignement (voirie)

- arrêtés de numérotage (voirie)
- autorisations d'occupation du domaine public /déménagement (voirie),
- permissions voirie,
- rapports SPANC,
- contrôles de conformité des branchements eaux usées,
- ordres de mission,
- courriers pour les offres non retenues,
- courriers génériques sans engagement politique,
- courriers ayant un enjeu financier ou politique,
- courriers en lien avec un dossier de travaux en cours validé politiquement,
- courriers d'avertissement suite aux contrôles de dépôts illicites (déchets ménagers),
- contrats de location de la salle ANOVA et de ses annexes,
- contrats de travail GUSO,

SIGNATURE


à Monsieur Mikaël BUFFETAUT,
Directeur du Département Patrimoine Public,

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Communauté urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le - 5 DEC. 2022

Le Président de la Communauté Urbaine,




Joaquim PUEYO